

La Sentinelle

Mai - Juin 2023 - n° 03

ACMP
CGPM



Avant-Propos

La Défense comme une vache à lait pour les cabinets de conseil



La Défense comme une vache à lait pour les cabinets de conseil

AVANT-PROPOS PAR YVES HUWART | PRÉSIDENT

Faire appel à des cabinets de conseil pour l'autorité est un marché colossal et ce dernier se développe à un rythme soutenu. Aussi à la Défense. Le coût des études des sociétés de conseil fait frémir les oreilles. Mais les vraies questions sont de savoir si ces conseils sont toujours nécessaires et si autant d'argent est aussi dépensé à bon escient. Il y a de quoi s'interroger à ce sujet.

Au cours de cette législature (du 1^{er} octobre 2020 à la mi-mars 2024) diverses sociétés de consultance ont engrangé 3,22 millions d'euros venant de la Défense pour fournir des conseils dans à peu près tous les domaines imaginables. A titre d'illustration, l'étude pour la réorganisation de l'état-major a coûté 838.000 €, des conseils en politique de communication de la Défense 457.000 € et les analyses comparatives salariales 238.000 €. Les chiffres montrent que, selon la nature de la mission, les consultants facturent entre 1.000 et 1.500 € par jour. Ce sont des montants pour lesquels de nombreux militaires doivent travailler pendant un demi-mois.

Les experts n'ont pas à fournir des conseils gratuits, et de bons conseils peuvent coûter cher. Mais faut-il impliquer si souvent des externes pour cela ? Après tout, la tâche la plus importante d'une administration – et donc aussi de l'état-major de la Défense – est d'élaborer elle-même la politique sous la direction du politique. Si vous sous-traitez systématiquement cette tâche à des consultants, vous vous rendez inutiles. En outre, il reste à voir si les externes savent tellement mieux tout sur l'organisation

très spécifique qu'est tout de même l'armée.

Prenons l'exemple de l'étude sur le nouveau design de l'état-major de la Défense. Alors que toutes les connaissances sont disponibles à Evere-même, une firme est engagée alors qu'elle n'a que peu d'expertise (pour ne pas dire aucune) sur les fonctionnalités et les processus requis dans un état-major général. C'est pour le moins étrange. Voilà donc comment le contribuable paie à deux reprises : une première fois pour le salaire d'officiers qui pourraient parfaitement faire le job eux-mêmes, et une deuxième fois pour les sociétés de consultance, via les impôts payés par le contribuable. Cela a le mérite d'être interpellant !

Les consultants sont certainement les bienvenus, pour apporter l'innovation ou pour effectuer des tâches spéciales et ponctuelles. Mais, ce que nous voyons maintenant, c'est qu'ils sont embauchés à la Défense pour compenser les pénuries de personnel. Et cela est inquiétant car les connaissances sont généralement présentes. Il devrait in fine s'agir d'expertise, mais finalement, il est question d'argent. Et l'État a les poches pleines. De plus, ce manque

de personnel est généralement un argument erroné. Nous avons rapidement fait le calcul : pour le coût de l'étude sur la nouvelle structure d'état-major, six officiers supplémentaires auraient pu être recrutés et payés pendant trois ans. Il est clair que les décideurs politiques privatisent le travail des fonctionnaires, y compris des militaires. Au cours de la dernière législature, on a commencé à sous-traiter la presque totalité des services d'appui tels que l'entretien des quartiers et des espaces verts, l'Horeca et la garde. En soi, il y a encore de quoi plaider à ce sujet, bien que ce soit au détriment des fonctions de fin de carrière disponibles pour des militaires plus âgés qui ont passé des décennies à 'fonctionner nickel' dans les unités opérationnelles.

Mais entre-temps, on a laissé aller le pendule tellement loin que les tâches de maintenance opérationnelle des systèmes d'armes essentielles et des systèmes d'appui au combat ont aussi été externalisées. Ce qui soulève spontanément la question : Qui fera la maintenance quand ces systèmes seront déployés dans une zone de guerre ? Nous sommes curieux de connaître la réaction des 'privatisateurs'. ■



Photo : La Défense

ACMP
CGPM

La Sentinelle

Mai - Juin 2023 - n° 03

Colophon

La Sentinelle est le bimestriel de la Centrale Générale du Personnel Militaire. La Sentinelle est envoyée à tous les membres.

Tirage : 9.200 exemplaires

Toutes les données sont traitées dans le respect de la Loi sur la vie privée (Loi du 8/12/1992 & GDPR).

Éditeur responsable : Yves Huwart
Coordination :
Concetto Bandinelli et Laurent Schmitz

Informations générales – CGPM :
Romboutsstraat 1 – Bus 021
1932 Zaventem
srt@acmp-cgpm.be
www.acmp-cgpm.be
Tél. : 02 245 72 14



BE32 2100 6234 6602
BIC : GEBABEBB

BE57 0682 3639 9535
BIC : GKCCBEB

Photo couverture :
Jerusalem Desterck Hock

- 2 La Défense comme une vache à lait pour les cabinets de conseil
- 4 « On m'a trahi ! »
- 6 La tête dans les nuages
- 8 Le seul syndicat démocratique
- 10 Risques psychosociaux dus au télétravail
- 12 Période de rendement avec remboursement
- 14 Simplification administrative ?
- 16 Comité national : Des gens à la Défense
- 17 Un nouveau délégué permanent pour votre bien-être
- 18 4 jours de l'Yser – 50^e édition 2023
56^{ème} édition de la MESA, avec l'ACMP-CGPM !



Rejoignez-nous sur Facebook

ACMP
CGPM